



# Conseil Municipal de Saint-Prim

Mairie de Saint Prim

153, rue du Village

38370 SAINT-PRIM

Tel. 04 74 56 42 70

Fax 04 74 56 55 03

[mairiedesaintprim@wanadoo.fr](mailto:mairiedesaintprim@wanadoo.fr)

<http://saint-prim.fr/>

Saint Prim, le 30/04/2013

## COMPTE RENDU

Réunion du **26 avril 2013 à 18h30** heures en mairie  
de Saint-Prim

Prénom Nom, Qualité	Présent/excuse/absent	Pouvoir à	Prénom Nom, Qualité	Présent/excuse/absent	Pouvoir à
Patrick BARRAUD, maire			Stéphane JODAR, conseiller	absent	
Didier GERIN, 1 <sup>er</sup> adjoint	absent		Pierre VALVERDE, conseiller	absent	
Pierre GUILLET, 2 <sup>ème</sup> adjoint	absent		Noélie LASCOLS, conseillère		
Daphné GAULT, 3 <sup>ème</sup> adjointe			Annick MOURARET, conseillère	absente	
Michel CROS, 4 <sup>ème</sup> adjoint			Michel RODEL, conseiller	absent	
Eric CLO, conseiller	absent		Sylviane MONNOT, conseillère		
Guy BATTAGLINI, conseiller			Franck DENOLLY, conseiller		
Sylviane VANEL, conseillère	absente				

**Aucune délibération n'étant à prendre, le Conseil Municipal s'est réuni sans condition de quorum.**

### Ordre du jour :

#### DELIBERATIONS

1. Pas de délibérations.

#### INFORMATION & POINTS EN COURS.

2. Point de situation après le vote du budget

Le Conseil municipal, réuni le 12 avril dernier à 14h30 en mairie, a rejeté le budget primitif 2013 de la commune et ses budgets primitifs annexes.

Les comptes administratifs seront à revoter avant le 30 juin, faute de quorum lors de cette séance (M le Maire ne prenant pas part au vote) leur rejet par le Conseil Municipal n'est pas valable.

Les comptes de gestion de M le Trésorier ont été rejetés, et ce définitivement pour cette année 2013.

Le budget primitif principal et ses budgets annexes ne peuvent faire l'objet d'un nouveau vote de la part du conseil municipal.

M le Sous-Préfet va saisir la cour régionale des comptes, qui proposera un budget communal pour cette année 2013 à M le Préfet de l'Isère.

3. Information et débat sur les demandes du conseil municipal :

*i. Retrait de tout ou partie des délégations faites au Maire*



# Conseil Municipal de Saint-Prim

---

Le conseil municipal devra se prononcer sur la liste des délégations qu'il souhaite retirer à M le Maire (« Tout ou partie »).

*ii. Retrait de la délégation du Maire auprès de la Communauté de Communes*

M le Sous-Préfet a indiqué à M le Maire au cours d'un entretien le 23 avril dernier que le Conseil Municipal n'avait pas le pouvoir de retirer à M le Maire sa délégation auprès de la CCPR au titre de la Commune ; M le Maire conservera cette délégation jusqu'à l'issue du mandat en cours.

*iii. Mise en place d'un règlement intérieur ;*

M le Maire rappelle à l'assemblée qu'il réunira une commission à ce sujet seconde quinzaine d'octobre ; que les travaux de cette commission seront soumis à expertise pour s'assurer qu'ils ne contiennent aucun retraits par rapport au CGCT ; lorsque le projet sera conforme, il sera proposé au vote du CM seconde quinzaine de décembre au plus tôt, puis transmis à la sous-préfecture ; il sera applicable à l'issue des deux mois de recours réglementaires.

*iv. Audit de la procédure de révision du PLU.*

Cette mesure relève de l'opérationnel ; il n'appartient donc pas au CM d'en demander la mise en œuvre dans la mesure où il n'a pas la « compétence opérationnelle ».

La séance est levée à 19h.

**Le Maire :**

**Patrick BARRAUD**